

Eliane NICOUD

13, rue du Meunier
Clos du Moulin
34350 VENDRES

Vendres, le 4 juin 2005

Monsieur Guy DOUCHET

2, avenue de la République
54400 - LONGWY

LR / AR

Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous communiquer certaines précisions et décisions, en réponse à vos courriels reçus depuis quelques mois.

1 / J'ai réglé ma cotisation 2004 de 20 euros à l'Anneau de la Justice Française par chèque BNP le 16-02-04.

2 / Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 02 avril 2005, j'ai quitté la fonction de secrétaire bénévole exercée durant l'année 2004. Je précise ne pas avoir perçu un centime des comptes de l'association. Enfin, je ne renouvelle pas mon adhésion à l'Anneau de la Justice Française en 2005.

3 / En octobre 2004, avec mon accord, mon site Internet sur Lycos : De la Corruption au Crime d'Etat a été transféré intégralement sur le site Internet de l'Anneau de la Justice Française. Compte tenu de la situation actuelle (procédures judiciaires GAN / GROUPAMA et le non-renouvellement de mon adhésion), vous voudrez bien dans les deux jours suivant la réception de mon courrier, supprimer de l'ADLJF la totalité du contenu de mon site : De la Corruption au Crime d'Etat, propriété d'Eliane NICOUD.

Toute utilisation, reproduction ou diffusion ultérieure sans autorisation, de documents provenant de mes sites, sera passible de poursuites.

4 / A l'audience de référé du 16 mai 2005 à la 17^e chambre du TGI de PARIS, l'avocat de GROUPAMA / GAN, Maître ITEANU a déclaré au Président en fin de séance : « Mme NICOUD a refusé l'assistance d'un avocat Maître GLON ». Il va sans dire, qu'après une telle révélation, les détails de l'opération, payante puis "gratuite" Douchet – Sara Peyrache – Glon – Iteanu, via des Territoires Français d'Outre Mer, constitueront un volet dans la suite de la procédure judiciaire engagée par GROUPAMA / GAN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de l'Anneau de la Justice Française, mes salutation distinguées.

Eliane NICOUD